



Photos : La Ferté Alais et Bernard Toulot

La Ferté-Alais,

Reconversion de la piscine municipale

Candidats : Commune de La Ferté-Alais



Maître d'ouvrage
Commune de La Ferté-Alais
Communauté de commune du Val d'Essonne

Maitre d'oeuvre
Bernard Toulot

Livraison
Printemps 2013

Coût
380 000 euros

Surface
600 m2 SHON

Nombre d'habitant
4 064

Reconversion d'une piscine : âme de la piscine conservée pour offrir un nouveau lieu de loisirs intergénérationnel.

Situé en plein coeur de ville le site de la piscine est un endroit stratégique de la ville et du territoire communautaire. C'est pourquoi la municipalité choisit de requalifier le site en espace intergénérationnel ouvert à tous.

Reconversion de la 1ère piscine Olympique de l'Essonne style Art déco en espace intergénérationnel (city parc,...)

Quelques grands principes directeurs du projet :

- Garder l'âme de l'ancienne piscine (conservation du plongeoir, vestiaires, bassins...)
- Adopter des principes de développement durable dans le cadre de l'aménagement (infiltration à la parcelle, gradins, combler les bassins par les déchetetas de pneus,...)
- Profiter du site en plein air pour le déroulement des manifestations culturelles (gradins, kiosque aménagé...)
- Conserver toute l'installation technique de l'ancienne piscine et des objets de l'époque pour les exposer dans le sous sol du site.
- Faire vivre le site à travers l'installation de la maison des jeunes qui occupe une partie des vestiaires de l'ancienne piscine.

le Projet, une démarche durable eae#3?

critère 1/ Partage social/ eae#3

Installer de nouveaux types d'espaces collectifs :
autre: création d'un parc intergénérationnel

critère 2/ Valorisation des ressources/ eae#3

Recycler le bâti en intégrant des matériaux écologiques
autre: infiltration à la parcelle et utilisation de déchetetas de pneus

critère 3/ Pérennité du projet/ eae#3

Maîtriser les coûts de gestion
Réutiliser l'existant : faire avec le déjà-là
autre: conserver la mémoire du site tout en l'adaptant aux nouveaux usages

critère 4/ Mutualisation des moyens et des ressources/ eae#3

Fédérer les acteurs de l'aménagement autour d'objectifs communs